

Je sais que ce n'est qu'un point mineur, mais la conduite automobile et la sécurité au volant ne figurent plus sur la liste des cours que donne la Commission de la Fonction publique. Cela peut sembler insignifiant, mais je me demande combien d'employés du gouvernement fédéral gagnent leur vie comme conducteur d'un véhicule automobile? Je soupçonne que c'est le travail à plein temps de milliers de personnes et de beaucoup d'autres une partie du temps. Le cours de conduite prévoyante peut ne pas sembler important pour beaucoup de personnes, mais quand j'enseignais au niveau secondaire j'ai vu des statistiques qui montraient à quel point ce cours est précieux pour le public conducteur. Si des personnes qui travaillent pour nous gagnent leur vie en tout ou en partie comme chauffeur je crois que nous avons l'obligation de leur faire suivre ce genre de cours. Voici pourquoi la politique actuelle m'inquiète. Elle fera disparaître ce genre de cours, comme le démontrent les exemples que j'ai mentionnés.

Je fais une autre réserve à l'endroit de la politique de formation du personnel approuvée en juin 1980. En examinant la composition du conseil de formation du personnel, je constate qu'il s'agit essentiellement des mandarins qui dirigent tout le reste du gouvernement. Je pense qu'ils sont exposés à un conflit d'intérêts du fait qu'ils dirigent quatre ou cinq opérations différentes au sein de notre système. Le conseil sera composé du secrétaire du Conseil du Trésor, du président de la Commission de la Fonction publique, du greffier du Conseil privé ou d'une personne désignée par lui, du contrôleur général, des sous-ministres de quatre ministères et de quatre sous-ministres adjoints, d'au moins un expert en formation—la liste n'en prévoit qu'un ou deux jusqu'à présent—du directeur général du Perfectionnement du personnel et du secrétaire adjoint de la Direction de la politique du personnel. En parcourant cette liste, j'ai été surpris de constater le petit nombre de personnes qui travaillent dans le domaine de la formation, la plupart d'entre eux étant plutôt des professionnels de la gestion.

Si nous voulons mettre au point une politique de la formation et créer un conseil de formation, la majorité des membres de ce conseil devrait avoir certaines connaissances en matière de formation, plutôt que d'exercer des fonctions axées sur la gestion. Certes, nous reconnaissons la nécessité d'une gestion efficace de même que nous reconnaissons la nécessité d'un gouvernement efficace, mais j'aimerais que le conseil de formation soit restructuré de telle sorte qu'il puisse fournir une vue d'ensemble de la formation dans la Fonction publique.

En outre, le conseil devrait compter un certain nombre de représentants syndicaux. Si vous examinez le rapport D'Avignon et tous les autres documents qui ont été présentés par le passé sur la question du perfectionnement du personnel, vous vous rendrez compte que l'Alliance de la Fonction publique, l'Institut professionnel de la Fonction publique et d'autres organismes ont présenté des mémoires. Ils ont une grande expérience de la formation de leurs membres et ils se préoccupent de la façon dont ceux-ci ont préparés à remplir leur rôle actuel et futur au service du gouvernement. Ils portent un intérêt légitime à la protection des droits de leurs membres. Je pense que le moment est venu de faire entrer leurs représentants au conseil.

Si vous me le permettez, je terminerai par quelques observations. Nous ne sommes pas d'accord avec l'orateur précédent.

Formation des fonctionnaires

Le gouvernement a bien une politique, mais malheureusement, elle ressemble beaucoup à celle qui consiste à créer un autre groupe important de fonctionnaires supérieurs. Récemment, le gouvernement semble avoir eu tendance à attaquer la Fonction publique au lieu d'essayer de collaborer avec les fonctionnaires. La politique du gouvernement relative à la formation du personnel ne tient pas compte du tout de l'action positive. De fait, elle va directement à l'encontre de tout programme d'action positive. Le gouvernement néglige les femmes et les autres catégories qui ont besoin de formation. Il néglige les autochtones et les handicapés et il accorde la priorité à la formation des employés des ministères. Le but premier des ministères est de fournir des services au public et, quand on réduira leurs budgets, ce qui arrivera d'ici quelques années s'il faut en croire le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), les programmes de formation seront les premiers à être supprimés. Cela touchera très peu le public en général, mais cela aura des répercussions importantes sur les fonctionnaires eux-mêmes.

J'exhorte les ministériels et les députés de l'opposition qui voudraient faire en sorte que notre Fonction publique soit dirigée de façon satisfaisante et équitable, à s'efforcer de convaincre le gouvernement que l'orientation qu'il donne à la Fonction publique est tout à fait contraire à celle qu'il demande à l'entreprise privée et à l'ensemble de la société d'adopter. Nous voudrions que la société soit plus juste et qu'elle offre plus d'occasions aux femmes, aux personnes handicapées et aux autochtones, alors que le gouvernement adopte une attitude diamétralement opposée dans sa politique de formation du personnel et dans la façon dont il traite ses employés.

J'ai pris la parole à plusieurs reprises à la Chambre pour signaler qu'on avait porté plainte à la Commission des droits de la personne à propos de la façon dont le gouvernement traite ses employées féminines. Autant que je sache, le gouvernement a été le perdant dans toutes les affaires qui ont été présentées à la Commission. Il me semble que dans son rôle d'employeur, il ne devrait pas être nécessaire de traîner le gouvernement devant la Commission des droits de la personne, surtout que c'est lui-même qui fait les lois. Le Conseil du Trésor et les autres ministères et organismes du gouvernement devraient respecter la loi de leur plein gré. Il ne devrait pas être nécessaire que les propres fonctionnaires du gouvernement et leurs syndicats l'obligent à respecter ses propres lois. Le président du Conseil du Trésor, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) et les autres titulaires de portefeuilles devraient s'assurer qu'ils respectent la loi. Ils ne devraient pas combattre les initiatives qui assureraient l'égalité et un traitement égal. Malheureusement, il n'y a pas de direction venant du gouvernement, tout comme il n'y en a pas dans le domaine de l'action positive. Le gouvernement s'oppose plutôt au progrès. Il en est de même pour la formation du personnel.

● (1740)

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat de cette motion, mais après ce que je viens d'entendre, je pense que je devrais dire un mot ou deux. La motion du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) se lit comme suit: